

MAIRIE D'ANCEY

Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal Du 23 AVRIL 2010 – 20H30

Mr le expose qu'un dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la source « Paradis » et des Puits « Fleurey Haut-Service et Fleurey Bas service » a été reçue en mairie pour que la commune d'Ancey donne son avis ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Demande :
 - que le chemin d'accès soit à la charge de l'exploitant tant à la création que pour l'entretien ;
 - Sur quel territoire est situé le champ de lavande ?
 - Les propriétaires seront-ils informés de l'incidence pour le périmètre de protection éloignée ?
 - En cas de pollution, les analyses et la remise en état ne devront pas incomber à la commune d'Ancey
- Approuve la remise en service de la source sous condition des 4 demandes formulées.

Mr le expose que le comité syndical s'est réuni le 22 mars 2010 pour fixer la répartition des dépenses d'investissement.

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2010 modifiant les statuts du SIVOS ALP qui assure désormais le financement des travaux d'investissement en lieu et place des communes

Vu la délibération du SIVOS ALP en date du 22 mars 2010 déterminant les modalités de répartition des dépenses d'investissement entre les 3 communes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la décision du SIVOS ALP, soit : répartition au tiers hors taxes des dépenses d'investissement
- Autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire procéder à la réfection des voiries communales, rue Carré et rue de la Gare

- Approuve le devis de l'entreprise STAR TERRASSEMENT pour un montant de 5 743 € HT
- Sollicite l'aide du CONSEIL GENERAL, dans le cadre de l'aide au soutien exceptionnel à la réfection des voiries communales, pour une subvention de 50% du montant des dépenses.
- Définit le financement comme suit :
 - Montant des travaux : 5 743.00 € HT
 - Conseil Général 50 % : 2 871.50 € HT
 - Autofinancement 50 % : 2 871.50 € HT
- Précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été faite et que la Commune ne bénéficie pas du Fond Cantonal de Développement Territorial
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au bon déroulement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser des travaux sur le réseau assainissement :
 - Vers le chemin du Treige Réfection du réseau pour un coût de 4 640.80 € HT
 - Place de la Mare : Dérivation tuyau du trop plein du lavoir pour un coût de 3 388.86 € HT
- Décide de retenir l'entreprise VASSEUR demeurant à Ancey pour la réalisation de ces travaux.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au bon déroulement de cette opération.

Vu par Nous, VIELLARD Armand, Maire de la commune d'Ancey (Côte d'Or), pour être affiché le 30 avril 2010 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire – A. VIELLARD